

# Requalification du square Franchey d'Esperet Chambéry / Jacob-Bellecombette (73)



## DESCRIPTION DU PROJET

- Suppression de la voie médiane reportée côté ouest du square et intégration de la contrainte de conservation du cèdre majeur existant ;
- valorisation des espaces publics par aménagement de terrasses aux abords des commerces (béton désactivé), plantations d'arbres et bandes plantées ;
- Sécurisation des circulations et traversées modes doux par aménagement de plateaux traversant en zone 30 et calibrage de la voie traversante existante ;
- Mise en accessibilité PMR des aménagements de terrasses et accès aux commerces ;
- Réorganisation du stationnement, places PMR, arrêt « minutes » et livraisons.



## CARACTÉRISTIQUES

- **Maitrise d'Ouvrage :** Communes Chambéry / Jacob-Bellecombette
- **Partenaires :** reGénération (paysage & urbanisme, mandataire), Cobalt (éclairage)
- **Mission :** Maîtrise d'Œuvre complète
- **Domaine d'activités ECR Environnement :**
  - Ingénierie VRD
  - Détection et géoréférencement des réseaux enterrés
- **Superficie :** 2100 m<sup>2</sup>
- **Montant travaux :** 540 000 € HT
- **Etudes - travaux :** 2017

**Contact :** Mme Anne-Julie Schipman (Service Aménagement Mairie Chambéry)

## DESCRIPTIF DE MISSION D'ECR ENVIRONNEMENT

- **Etude de nivellement approfondie** pour prise en compte des normes d'accessibilité (pentes, dévers et seuils) et favorisation de l'infiltration vers les bandes plantées ou zones d'ouvrage infiltrant, sur l'ensemble de l'aménagement ;
- **Intégration et vérification des épures de giration** pour accès de camions de collecte de déchets, véhicule pompier échelle et semi-remorque de livraison ;
- **Gestion des eaux pluviales par dispositifs alternatifs d'assainissement :** **chaussées réservoir sous stationnements en dalles infiltrantes, tranchées drainantes, noue paysagère**, dimensionnés en rétention-infiltration selon différentes occurrence et durée de pluies ;
- **Phasage des travaux intégrant le maintien de l'accès unique au centre commercial** avoisinant et le **maintien de l'activité commerciale** : prise en compte des livraisons, accès piétons, offre de stationnement minute, etc.)

